

Montrouge (France), le mercredi 22 décembre 2021, 8h30

SUCCE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS ORDISSIMO ANNONCE UNE LEVEE DE 0,8 M€

La Société Ordissimo (Euronext Growth Paris : FR0013318052 – ALLORD , éligible PEA-PME), spécialiste des solutions technologiques dédiées aux séniors, annonce le succès de son augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du DPS.

La présente augmentation de capital, d'un montant de 0,8 million d'euros a pour objectif de réaliser une croissance externe en cours de négociation dont la réalisation est subordonnée à l'obtention de financements bancaires. Ce projet d'acquisition vise à renforcer le leadership de la société dans la Silver Economie et à l'international. La cible a réalisé un CA d'environ 10,5 millions de dollars en 2020.

La demande de souscription s'est élevée à 676.577 actions soit 102,38% du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 345.870 actions à titre irréductible
- 330.707 actions à titre réductible

Le Conseil d'administration va servir l'ensemble des souscriptions, à titre irréductible et réductible, par l'utilisation à hauteur de 15.731 actions soit 2,38% de la faculté d'extension qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date 30 juin 2020.

Le montant brut de l'opération s'élève à 0,812 millions d'euros et se traduit par la création de 676.577 actions nouvelles au prix unitaire de 1,20 €, correspondant à 102,38% du nombre de titres initialement offerts.

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 796.948,00€, divisé en 3.187.792 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris des actions nouvelles sont prévus le 24 décembre 2021. Ces actions seront directement assimilées aux actions existantes Ordissimo, déjà négociées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0013318052 – mnémo ALT LORD.

La dilution pour un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital représente 21,2 %.

Rappel des engagements de souscription

La Société avait reçu des engagements de souscription à titre irréductible et réductible à hauteur de 600 000 € représentant près de 75,66 % de l'émission de la part des actionnaires historiques d'Ordissimo (Monsieur Christophe Berly de Buigne et Monsieur Alexandre Vielle, respectivement pour

250K€, Monsieur et Madame Julien Vielle à hauteur de 75K€ et Monsieur Brice Delmotte à hauteur de 25K€). Ces engagements ont été servis en totalité.

Répartition du capital et des droits de vote post-opération

Actionnaires	nbr de titres	% du capital	nbr de droits de vote	% de droits de vote
Alexandre Vielle	557 354	17,48%	887 540	20,74%
Christophe Berly de Buigne	539 334	16,92%	870 334	20,34%
Brice Delmotte	345 300	10,83%	668 460	15,62%
Flottant	1 745 804	54,77%	1 852 764	43,30%
Total	3 187 792	100,00%	4 279 098	100,00%

Dilution

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)*	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,91
Après émission de 676 577 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital après exercice partiel de la clause d'extension	1,76

* : sur la base d'un montant de capitaux propres sociaux de 4,79M€ au 31/12/2020

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 676 577 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital après exercice partiel de la clause d'extension	0,79%

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 02 décembre 2021, en application de la délégation qui lui a été conférée par la 11ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2020.

Avertissement

En application des dispositions des articles L.411-2 du Code monétaire et financier et, 211-2 et 212-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre compris entre 100 000 € et inférieur à 8 000 000 €, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la société au cours des douze derniers mois.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 06 décembre 2021 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du Prospectus d'introduction sur le marché Euronext Growth visé par l'AMF en date du 21 juin 2018 sous le numéro 18-254.

Partenaire de l'opération



Conseil de l'opération

A propos de Ordissimo

Pionnier de la « Silver Technologie » depuis sa création en 2002, Ordissimo conçoit, développe et commercialise des solutions technologiques spécifiquement dédiées aux séniors (ordinateurs portables et fixes, tablettes, smartphones, ...). Le succès de cette activité s'est accompagné du développement d'une communauté active d'«Ordissinautes», source de revenus complémentaires fortement contributifs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ordissimo.com



Libellé : Ordissimo
Code ISIN : FR0013318052
Mnémonique : ALT LORD
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 2 511 215 actions



Contacts :

Alexandre Vielle
Président Directeur Général
01 40 84 72 00

actionnaires@ordissimo.com

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.